ASSEMBLÉE NATIONALE

Annick LE LOCH
Députée du Finistère

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Pont-L'Abbé, le 8 octobre 2012

Monsieur François-Xavier BEORCHIA
Président-directeur général - INSO SARL
2 route de la Noue
91190 GIF-SUR-YVETTE

Nos Réf. : ALL/ FLG/12.0299

Monsieur le Président-directeur général,

Vous avez souhaité attirer mon attention sur les conséquences pour votre entreprise de la réinterprétation par le ministère du Budget, du régime fiscal applicable aux « jeunes entreprises innovantes » (JEI) au travers de l'instruction du 16 septembre 2011, et sur son impact sur la création et le développement des PME-PMI innovantes en France. Je vous en remercie et souhaite vous répondre.

Les députés du groupe socialiste, républicain et citoyen, comme le gouvernement, sont très attachés au soutien aux entreprises innovantes. Les PME, qui sont les entreprises les plus créatrices, doivent bénéficier de l'appui de l'Etat dans leurs projets. En cohérence avec le projet présidentiel de François Hollande, c'est un des engagements que j'ai pris devant les électeurs en juin dernier, dans la perspective du redressement productif dont la France a besoin.

Comme vous le savez, le Président de la République a annoncé plusieurs propositions lors de la remise du « prix de l'audace », le 20 septembre dernier. Ainsi, les JEI vont voir rétablis les avantages qui leur avaient été supprimés en septembre 2011. Ce dispositif, qui incite les jeunes entreprises à investir dans la recherche publique, nous apparaît efficient, tant en terme d'innovation que d'emplois. Il nous a donc paru indispensable de le réinstaurer dans le cadre du pacte de compétitivité qu'entend mettre en œuvre le gouvernement pour améliorer la place de la France dans la compétition internationale. Dans ce cadre, l'exonération de charges sociales s'appliquera pleinement aux JEI pendant huit ans.

Par ailleurs, le gouvernement a étendu le bénéfice du crédit impôt-recherche aux dépenses d'innovation des PME. La Banque publique d'investissement, qui sera décentralisée au niveau régional, permettra d'apporter aux entreprises des fonds propres sur une longue durée.

Enfin, pour rompre avec la dernière législature, nous souhaitons assurer aux PME des environnements réglementaire et fiscal stables. Les dispositifs qui favorisent le dynamisme de ces entreprises ont déjà été maintenus. Nous entendons au sein du groupe socialiste, républicain et citoyen, veiller à cette stabilité lors du débat sur le projet de loi de finances pour 2013 qui s'engagera dans les prochaines semaines.

En vous remerciant pour les informations argumentées que vous avez portées à ma connaissance, je vous prie d'agréer, Monsieur le président-directeur général, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien cordialement.

La députée,

Annick LE LOCH

Toute correspondance doit être adressée à Madame la Députée :
Résidence Pierre Pichavant - Bâtiment A - 12 rue du Prat - 29120 PONT-L'ABBE
Téléphone : 02.98.82.31.68 -Télécopie : 02.98.87.31.08 - Courriel : annick.leloch.deputee@orange.fr - Site : www.annickleloch.fr